



Commune de FORTSCHWIHR



Chers Fortschwihroises et Fortschwihrois,

Comme évoqué depuis mon investiture à la Mairie de Fortschwihr, je souhaite aujourd'hui vous communiquer un point détaillé sur le dossier de l'auberge.

Je rappellerais simplement que tous les membres de la liste « Notre équipe, c'est pour Fortschwihr » que j'ai conduit à la victoire aux élections municipales de mars dernier, étaient opposés au projet de réhabilitation de l'auberge en médiathèque.

HISTORIQUE

L'auberge a été achetée en 2015, suite à une décision favorable du Conseil Municipal le 17/12/2014 (15 voix pour). Un prêt bancaire de 250 000 euros a été contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel le Castel, le 05 Juillet 2015, afin d'acquérir ce bien situé au 41, Grand Rue (montant de la transaction immobilière et frais divers).

Ce prêt arrivera à échéance le 15/04/2025.

Aucun projet de réhabilitation n'était connu à ce moment là, il s'agissait juste d'une volonté commune d'acquérir un bien immobilier de caractère.

Le projet de transformation de l'ancienne auberge en médiathèque a été proposé et validé par un vote du Conseil Municipal le 12/09/2016 (8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions). Suite à cette décision, 5 membres du Conseil Municipal (dont Michel CAUMETTE et moi-même) ont démissionné pour marquer leur opposition.

Après ces 5 démissions, le Conseil Municipal ne comptera plus que 11 membres sur les 15 requis et fonctionnera ainsi jusqu'en mars 2020.

L'AUBERGE AUJOURD'HUI

Notre nouvelle équipe municipale installée en mai dernier a tout naturellement repris ce chantier sensible dont les travaux de réhabilitation avaient démarré quelques mois auparavant.

Avec Michel CAUMETTE, Adjoint en charge de ce dossier, nous avons reçu à plusieurs reprises le cabinet d'architectes et le bureau technique mandatés afin de faire un point le plus précis possible sur l'évolution du chantier, tant sur le plan technique que financier.

A l'issue de notre dernière rencontre, nous sommes arrivés à ces conclusions :

- l'aménagement intérieur du 1^{er} étage du bâtiment n'est pas concerné par les travaux de réhabilitation en cours.
- l'importance de la réalisation à minima de l'option « clos couvert » obligatoire d'ici l'hiver (pour éviter la dégradation du bâtiment), c'est-à-dire de terminer la toiture, une partie de l'isolation intérieure, l'isolation extérieure jusqu'au crépissage du bâtiment, la pose des fenêtres et des portes.

Ceci nous permettra d'avoir un temps de réflexion supplémentaire.

D'un point de vue financier, les sommes déjà engagées, les sommes à venir mais surtout les sommes à retenir (tous les chiffres sont ceux fournis par le cabinet d'architectes et le bureau technique au 1^{er} Octobre 2020) sont les suivantes :

- 454 216 euros HT de travaux signés et en partie engagés, qu'il s'agisse de marchés initiaux (429 134 euros HT) ou d'avenants (25 082 euros HT).
- 235 239 euros HT de travaux réalisés et payés.
- 150 595 euros HT de travaux chiffrés pour réaliser l'option "clos couvert".

A ces sommes très importantes pour une commune comme la nôtre, l'équipe municipale précédente souhaitait ajouter l'installation d'un escalier et d'un ascenseur extérieurs, positionnés à l'arrière du bâtiment pour accéder au 1^{er} étage et ce pour un montant de 137 714 euros HT.

A ce jour, les réponses reçues en Mairie pour ces 2 appels d'offres ont été bloquées, en accord avec le cabinet d'architectes et le bureau technique.

Pour résumer, le coût total de la réhabilitation pourrait s'élever à 860 658 euros HT (achat du bâtiment + travaux engagés et signés + ascenseur et escalier extérieurs).

Avec l'option « clos couvert » réalisée, le montant serait de 635 834 euros HT, en attendant la suite.

Bien entendu, aucun montant n'est prévu à ce stade pour équiper la nouvelle médiathèque au rez de chaussée, ni pour aménager le 1^{er} étage.

Mais qui dit TRAVAUX et donc DEPENSES, dit aussi SUBVENTIONS !

A ce jour, la commune a reçu 62 642 euros de subventions.

Il existe d'autres subventions promises d'un montant actuel de 192 235 euros.

Nous avons dû relancer certaines demandes de subventions et finaliser le dossier pour la subvention FAEDER (Europe) pour laquelle nous ne connaissons pas encore le montant.

La remise en cause de l'affectation de fonds de concours de Colmar Agglomération à la restauration de l'auberge est à l'étude. En effet, il ne s'agit pas de subventions fléchées pour ce projet spécifique mais de sommes attribuées pour tous travaux d'autre nature de la commune.

Enfin, il est important de rappeler que la plupart de ces subventions ne sont données que si le projet final est bien de réhabiliter l'ancienne auberge en médiathèque. Dans le cas contraire, il faudrait les rembourser.

ET DEMAIN

Pour faire front, un prêt de 300 000 euros a dû être contracté. Il a d'abord servi à rembourser la ligne de trésorerie de 170 000 euros souscrite par la mandature précédente à un taux bien plus élevé. Il pourra ensuite financer les travaux de l'option "clos couvert" en attendant de recevoir les subventions attendues.

Enfin, il permettra tout simplement à la mairie de fonctionner au quotidien.

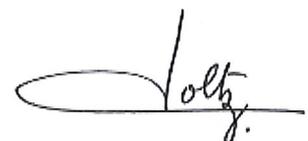
Comme nous nous y sommes engagés durant la campagne électorale, nous étudions toujours avec plusieurs partenaires les possibilités de changer la destination de l'auberge, du rez de chaussée au 1^{er} étage.

Ce projet occupe notre TEMPS mais surtout notre ARGENT, que celui-ci soit Européen, Français, Régional ou Communal. Nous préférons consacrer ce TEMPS et cet ARGENT à d'autres projets.

Même si un jour cette nouvelle médiathèque bien subventionnée devait être inaugurée dans notre commune, les sommes restantes liées à son fonctionnement et à l'aménagement du 1^{er} étage resteront très importantes. Le contexte budgétaire communal étant serré, nous serons obligés d'être pragmatiques, tout en restant motivés et volontaires pour d'autres réalisations largement plus demandées par les habitants.

Je reviendrai vers vous régulièrement pour vous informer de l'évolution de ce dossier, et me tiens à votre disposition pour toute autre question.

Voire Maire,
Christian VOLTZ



NB : Toutes les sommes sont en Hors Taxe.